

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MASKINONGÉ**

PROCÈS-VERBAL – 10 AVRIL 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, tenue à la salle Jacques-Charette, 651, boul. Saint-Laurent Est, à Louiseville, le 10 avril 2024 à 19 h 30

À laquelle sont présents :

Messieurs Paul Carbonneau, préfet et maire d'Yamachiche;
Yvon Deshaies, préfet suppléant et maire de Louiseville;
Mesdames Johanne Champagne, mairesse de Saint-Édouard-de-Maskinongé;
Nancy Mignault, mairesse de Sainte-Étienne-des-Grès;
Marilyne Gélinas, mairesse de Saint-Léon-le-Grand;
Jacinthe Noël, mairesse de Saint-Sévère;
Messieurs Claude Boulanger, maire de Charette;
Roger Michaud, maire de Maskinongé;
Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts;
Guillaume Laverdière, maire de Saint-Barnabé;
Pierre Desaulniers, maire de Saint-Boniface;
Christian Girouard, maire de Saint-Justin;
Claude Mayrand, maire de Saint-Mathieu-du-Parc;
Claude Frappier, maire de Saint-Paulin;
Michel Pelletier, maire de Sainte-Angèle-de-Prémont;
Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule;
Dominic Germain, représentant d'Yamachiche;

Absence :

Madame Charline Plante, mairesse de Saint-Élie-de-Caxton;

Les membres présents forment le quorum.

Également présents :

Mesdames Pascale Plante, directrice générale et greffière-trésorière;
Carole Robert, secrétaire au greffe;

Monsieur Pier-Olivier Gagnon, coordonnateur du service des communications;

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de monsieur Paul Carbonneau, préfet.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

85/04/2024 Proposition de Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts, appuyée par Guillaume Laverdière, maire de Saint-Barnabé;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé adopte l'ordre du jour, comme déposé, avec la mention que le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert, conformément à l'article 148.1 du Code municipal.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

ADMINISTRATION

Procès-verbaux

- **Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 29 février 2024**

86/04/2024 Proposition de Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule, appuyée par Claude Mayrand, maire de Saint-Mathieu-du-Parc;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue le 29 février 2024, comme rédigé, chacun des membres du conseil en ayant reçu une copie.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

- **Ratification des décisions inscrites au procès-verbal de la séance ordinaire du Comité administratif tenue le 7 mars 2024**

87/04/2024 Proposition de Roger Michaud, maire de Maskinongé, appuyée par Nancy Mignault, mairesse de Saint-Étienne-des-Grès;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé ratifie le procès-verbal de la séance ordinaire du Comité administratif, tenue le 7 mars 2024, comme rédigé, chacun des membres du conseil en ayant reçu une copie.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

- **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 13 mars 2024**

88/04/2024 Proposition de Dominic Germain, représentant d'Yamachiche, appuyée par Claude Frappier, maire de Saint-Paulin;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 13 mars 2024, comme rédigé, chacun des membres du conseil en ayant reçu une copie.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

Correspondance

89/04/2024 Proposition de Jacinthe Noël, mairesse de Saint-Sévère, appuyée par Christian Girouard, maire de Saint-Justin;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte la liste de la correspondance, comme déposée;

QUE la liste soit versée en annexe du présent procès-verbal, pour en faire partie intégrante.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

Registre des chèques - baux de villégiature

Liste des déboursés effectués:

- 11 mars 2024 dépôt par chèque # 154 de 419,65 \$;
- 8 mars 2024 dépôt par chèque # 1029 de 82,20 \$;
- 26 mars 2024 dépôt par chèque # 1030 de 20,71\$;

90/04/2024 Proposition de Claude Mayrand, maire de Saint-Mathieu-du-Parc, appuyée par Jacinthe Noël, mairesse de Saint-Sévère;

QUE le Conseil approuve, au 10 avril 2024, le déboursé direct effectué de la MRC de Maskinongé pour les baux de villégiature, totalisant la somme de 522,56 \$;

QUE le paiement en soit ratifié et autorisé.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

Approbation des comptes soumis

Comptes déposés en avril 2024

Liste de déboursés directs effectués :

- 6 mars 2024, paiement par Transit #T149, d'un montant de 4 500,00 \$;
- 28 février 2024, paiements par AccesD Affaires #4591 à #4592, d'un montant de 1 203,92 \$;
- 4 mars 2024, paiements par AccesD Affaires #4593 à #4596, d'un montant de 56 305,91 \$;
- 5 mars 2024, paiements par AccesD Affaires #4597 à #4598, d'un montant de 23 772,48 \$;
- 1^{er} mars 2024, paiement par AccesD Affaires #4599, d'un montant de 12 662,89 \$;
- 8 mars 2024, paiements par AccesD Affaires #4600 à #4606, d'un montant de 15 857,86 \$;
- 18 mars 2024, paiements par AccesD Affaires #4607 à #4608, d'un montant de 23 330,21 \$;
- 26 mars 2024, paiements par AccesD Affaires #4609 à #4620, d'un montant de 11 185,30 \$;
- 5 mars 2024, paiements par chèques #27464 à #27467 d'un montant de 1 715,37 \$;
- 11 mars 2024, paiements par chèques #27468 à #27475 d'un montant de 2 524,46 \$;
- 11 mars 2024, paiement par chèque #27476 d'un montant de 65 694,30 \$;
- 15 mars 2024, paiements par chèques #27477 à #27483 d'un montant de 27 942,05 \$;
- 2 avril 2024, paiements par chèques #27484 à #27488 d'un montant de

2 677,29 \$;

- 18 mars 2024, paiements par Transphere #S11996 et #S11998, d'un montant de 163 138,14 \$;
- Liste des comptes à payer le 10 avril 2024, paiements par chèques #27489 à #27521 d'un montant de 254 215,04 \$;
- Liste des comptes à payer le 10 avril 2024, paiements par Transphere #S11999 à #S12040 d'un montant de 1 122 707,49 \$;

Comptes totalisant la somme de 1 789 732,71 \$;

91/04/2024 Proposition de Dominic Germain, représentant d'Yamachiche, appuyée par Claude Frappier, maire de Saint-Paulin;

Que soient approuvés au 10 avril 2024, les comptes soumis de la MRC de Maskinongé, totalisant la somme de 1 789 732,71 \$;

Que les paiements en soient ratifiés et autorisés.

Rapport budgétaire global au 31 mars 2024

Objet : Dépôt du rapport budgétaire global au 31 mars 2024
N/D : 302.01

92/04/2024 Proposition d'Yvon Deshaies, maire de Louiseville, appuyée par Christian Girouard, maire de Saint-Justin;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé prenne acte du dépôt du rapport budgétaire global au 31 mars 2024.

Proposition acceptée à l'unanimité.

GESTION FINANCIÈRE

Corporation de Transports Collectifs de la MRC de Maskinongé

Objet : Adoption du gabarit – Rapport PAUTC
N/D : 307.06

CONSIDÉRANT les résolutions adoptées par le Conseil de la MRC de Maskinongé qui sont les suivantes :

- 339/11/2020 pour la demande pour le programme d'aide d'urgence;
- 56/02/2021 pour l'adoption du plan d'optimisation bonifié au 5 février 2021 et du plan de rétablissement de l'offre de services;
- 108/04/2021 pour la révision de ses prévisions budgétaires.

CONSIDÉRANT les modalités du programme d'aide d'urgence en transport collectif (PAUTC) du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

CONSIDÉRANT l'ensemble des autres données fournis dans les rapports trimestriels depuis 2020;

POUR CES MOTIFS :

93/04/2024 Proposition de Roger Michaud, maire de Maskinongé, appuyée par Michel Pelletier, maire de Sainte-Angèle-de-Prémont;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé adopte le rapport final en fonction du gabarit transmis par le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

Immeuble sis au 681, boulevard Saint-Laurent Est

Objet : Demande de services professionnels pour la démolition de l'immeuble et enlèvement de la fosse septique

N/D : 603.01

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé a fait l'acquisition de la bâtisse sise au 681, boulevard Saint-Laurent Est à Louiseville;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la démolition de ladite bâtisse et de l'enlèvement de la fosse septique dont le statut est non conforme;

POUR CES MOTIFS :

94/04/2024 Proposition de Johanne Champagne, mairesse de Saint-Edouard-de-Maskinongé, appuyée par Roger Michaud, maire de Maskinongé;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à l'appel de demandes pour l'octroi d'un contrat de services professionnels pour la démolition de la bâtisse sise au 681, boulevard Saint-Laurent Est à Louiseville ainsi qu'à l'enlèvement de la fosse septique dont le statut est non-conforme.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

École secondaire l'Escale

Objet : 17^e édition du Tournoi de golf de l'Escale

N/D : 306.01 et 710.0304

CONSIDÉRANT QUE l'École secondaire l'Escale de Louiseville fait sa campagne de financement annuelle pour le Fonds d'aide aux élèves en offrant de participer à sa 17^e édition du Tournoi de golf de l'Escale qui se tiendra le samedi 25 mai 2024 au Club de golf *Links O'Loup* de Louiseville;

POUR CE MOTIF :

95/04/2024 Proposition de Claude Mayrand, maire de Saint-Mathieu-du-Parc, appuyée par Marilyne Gélinas, mairesse de Saint-Léon-le-Grand;

QUE le comité administratif de la MRC de Maskinongé procède à l'achat d'un billet pour madame Nancy Mignault, mairesse de Saint-Étienne-des-Grès, participante au Tournoi de golf de l'École secondaire l'Escale pour sa campagne de financement annuelle au Fonds d'aide aux élèves, le montant du billet est de 100,00 \$;

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Gestionnaire régionale des milieux humides et hydriques

Objet : Nomination de la personne désignée au niveau local pour la gestion des cours d'eau de la municipalité de Saint-Sévère

N/D : 1502

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 5 de l'*Entente intermunicipale pour confier aux municipalités du territoire de la MRC de Maskinongé certaines responsabilités à l'égard des cours d'eau et prévoir les modalités de son application* datée du 28 novembre 2007;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC doit donner son approbation pour le choix *des personnes désignées* par les municipalités locales;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Sévère a transmis par la résolution portant le numéro 215-12-23 datée du 5 décembre 2023, la nomination de madame Patricia Plante, gestionnaire régionale des milieux humides et hydriques de la MRC de Maskinongé, à titre de *personne désignée au niveau local* pour la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC de Maskinongé sur le territoire de la municipalité de Saint-Sévère;

CONSIDÉRANT QUE la gestionnaire régionale des milieux humides et hydriques de la MRC de Maskinongé recommande d'approuver le choix de la *personne désignée au niveau local* de la municipalité de Saint-Sévère;

POUR CES MOTIFS :

96/04/2024 Proposition de Marilyne Gélinas, mairesse de Saint-Léon-le-Grand, appuyée par Claude Boulanger, maire de Charette;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé approuve la nomination de madame Patricia Plante, gestionnaire régionale des milieux humides et hydriques de la MRC, à titre de *personne désignée au niveau local* pour la gestion des cours d'eau de la municipalité de Saint-Sévère.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

Environnement Mauricie

Objet : Appui pour la mise en œuvre d'actions du projet – *Connectivité écologique Mauricie*

N/D : 710.0304

CONSIDÉRANT la demande d'appui de l'organisme Environnement Mauricie pour la mise en œuvre d'actions du projet – *Connectivité écologique Mauricie*;

CONSIDÉRANT QU'Environnement Mauricie effectue actuellement des démarches afin d'obtenir du financement pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative permettra de mettre en œuvre les actions identifiées dans les deux plans de connectivités existant en Mauricie et de poursuivre la mobilisation des acteurs du territoire;

CONSIDÉRANT QUE ce projet intègre des activités d'amélioration des connaissances dans les corridors identifiés et des actions de mobilisation et d'accompagnement des acteurs locaux pour intégrer la connectivité écologique

dans leurs pratiques. La mise en place d'aménagements est également prévue au projet;

CONSIDÉRANT QU'il est pertinent pour le Conseil de la MRC de Maskinongé d'appuyer le projet qui s'inscrit dans la suite des consultations régionales auxquelles la MRC de Maskinongé a participé précédemment. Au surplus, la mise en œuvre d'actions en lien avec la connectivité écologique s'intègre dans une démarche régionale d'adaptation aux changements climatiques et met de l'avant, entre autres, les bénéfices écologiques, sociaux et économiques des milieux visés;

POUR CES MOTIFS :

97/04/2024 Proposition de Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts, appuyée par Guillaume Laverdière, maire de Saint-Barnabé;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé appui et soutien la mise en œuvre d'actions du projet – *Connectivité écologique Mauricie*;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte de contribuer sous forme d'une banque d'heures pour participer aux différentes activités, comme le partage de données et de connaissance, la participation à des rencontres et ateliers de travail, la diffusion de communications;

QUE cette contribution représente une valeur en nature de 2 000,00 \$ par année soit 4 000,00 \$ sur la période 2024-2026.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DU TERRITOIRE

Fonds locaux de solidarité FTQ

Objet : Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement
N/D : 305.01

CONSIDÉRANT la réception de la *Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement* du Fonds locaux de solidarité FTQ, suite aux récents changements apportés à ligne de crédit et au modèle de partenariat;

CONSIDÉRANT QU'à titre informatif, lors de la dernière revue annuelle, la possibilité d'emprunt pour la MRC de Maskinongé était de 1 330 000 \$, ce montant sera évidemment révisé avec les informations à jour et le crédit autorisé est à cinq fois l'avoir net du Fonds local de solidarité;

POUR CES MOTIFS :

98/04/2024 Proposition de Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule, appuyée par Roger Michaud, maire de Maskinongé;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte l'offre de crédit variable à l'investissement selon les termes, conditions et restrictions énoncés dans la lettre d'offre;

QUE soit autorisé le préfet et la directrice générale et greffière-trésorière à signer tous les documents nécessaires pour donner suite à ladite « Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement » ainsi qu'aux annexes qui y sont jointes.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 3

Objet : Avenant à l'entente sur le projet *Signature innovation* – autorisation de signature

N/D : 305.01

CONSIDÉRANT QU'une entente pour la réalisation du projet « *Un territoire près de sa nature* » (ci-après *l'entente*) a été signée le 10 juillet 2023 entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la MRC de Maskinongé (collectivement appelé ci-après les *PARTIES*);

CONSIDÉRANT QUE des versements totaux de 780 672,00 \$ ont été effectués;

CONSIDÉRANT QUE la Ministre des Affaires municipales, par l'entremise du décret n° 229404, a obtenu l'autorisation de modifier les dates pour engager et pour dépenser la totalité des sommes reçues;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la clause 11 de *l'entente*, une modification peut être apportée à son contenu par écrit et avec l'accord des *PARTIES*;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé souhaite prolonger la durée de la réalisation de *l'entente* pour deux années supplémentaires soit jusqu'au 10 juillet 2027 pour engager la totalité des sommes reçues et jusqu'au 10 juillet 2028 pour les dépenser;

CONSIDÉRANT l'avenant à signer pour *l'entente* dans le cadre du volet 3 – Projets « *Signature innovation* » du Fonds régions et ruralité (FRR);

POUR CES MOTIFS :

99/04/2024 Proposition de Guillaume Laverdière, maire de Saint-Barnabé, appuyée par Johanne Champagne, mairesse de Saint-Édouard-de-Maskinongé;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé donne autorisation à monsieur Paul Carbonneau, préfet ou madame Pascale Plante, directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la MRC, l'avenant à *l'entente* dans le cadre du volet 3 – Projets « *Signature innovation* » du Fonds régions et ruralité (FRR), et tout autre document s'y rattachant.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 4

Objet : Avenant à l'entente de vitalisation – FRR-Volet 4

N/D : 305.01

CONSIDÉRANT QU'une entente de vitalisation (ci-après *l'entente*) a été signée le 29 mars 2021 par la résolution portant le numéro 24/01/2021 entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la MRC de Maskinongé (collectivement appelé ci-après les *PARTIES*);

CONSIDÉRANT QUE des versements totaux de 1 388 398 \$ ont été effectués;

CONSIDÉRANT QUE la Ministre des Affaires municipales (ci-après la *Ministre*), par l'entremise du décret n° 229404, a obtenu l'autorisation de modifier les dates pour engager et pour dépenser la totalité des sommes reçues;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la clause 12 de l'entente, une modification peut être apportée à son contenu par écrit et avec l'accord des *PARTIES*;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation du Secrétariat du Conseil du trésor n° 224122 adoptée le 30 mars 2021 autorise la *Ministre* à bonifier une entente et à conclure de nouvelles ententes à la suite de changements dans l'indice de vitalité économique;

CONSIDÉRANT QUE suite à la publication de l'indice de vitalité économique de 2020, le territoire d'application de l'entente de la MRC de Maskinongé a été élargi à l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la *Ministre* accorde une augmentation de l'enveloppe annuelle qui passera de 365 368 \$ à 1 168 024 \$ pour les années financières de 2023-2024 et 2024-2025, totalisant 2 336 048 \$;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé souhaite prolonger la durée de la réalisation de *l'entente* soit jusqu'au 31 décembre 2026 pour engager la totalité des sommes reçues et jusqu'au 31 décembre 2027 pour les dépenser;

CONSIDÉRANT QUE toutes les clauses de l'entente à l'exception de celles qui sont modifiées demeurent inchangées et continuent de s'appliquer;

CONSIDÉRANT l'avenant à signer pour *l'entente* de vitalisation dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 4;

POUR CES MOTIFS :

100/04/2024 Proposition de Marilyne Gélinas, mairesse de Saint-Léon-le-Grand, appuyée par Christian Girouard, maire de Saint-Justin;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé donne autorisation à monsieur Paul Carbonneau, préfet ou madame Pascale Plante, directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la MRC, l'avenant à *l'entente* de vitalisation – FRR Volet 4 et tout autre document s'y rattachant.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

Fonds régions et ruralité – FRR-Volet 4

Objet : Recommandation de projet

N/D : 1408.02

CONSIDÉRANT l'entente de vitalisation, Volet 4, intervenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la MRC de Maskinongé, la ville de Louiseville et les municipalités de Saint-Alexis-des-Monts, Sainte-Angèle-de-Prémont et Saint-Justin en mars 2021;

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport du projet suivant, à savoir :

Projet	Promoteur	Recommandation	Coût total
La Bibliothèque levier de vitalisation !	Sainte-Angèle-de-Prémont *	100 000,00 \$	122 118,00 \$
Total		100 000,00 \$	122 118,00 \$

POUR CES MOTIFS :

101/04/2024 Proposition de Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts, appuyée par Nancy Mignault, mairesse de Saint-Étienne-des-Grès;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme s'il était rédigé au long ici;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte les projets ci-dessus détaillés;

QUE le préfet ou la directrice générale soient autorisés à signer pour et, nom de la MRC de Maskinongé, le protocole d'entente à intervenir entre la MRC de Maskinongé et le promoteur, et que le versement soit autorisé conformément aux conditions déterminées au protocole d'entente;

QUE l'agent de vitalisation du territoire de la MRC de Maskinongé soit désigné responsable de l'application et de l'exécution du protocole d'entente;

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

Entente sectorielle de développement en environnement

Objet : Nomination d'un élu ou direction générale au comité directeur

N/D : 110.02

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé a signé une entente sectorielle de développement en environnement et développement durable 2023-2026 le 2 novembre 2023 par la résolution 112/11/2023;

CONSIDÉRANT QU'un comité directeur doit être composé d'une personne élue ou à la direction générale;

POUR CES MOTIFS :

102/04/2024 Proposition de Roger Michaud, maire de Maskinongé, appuyée par Guillaume Laverdière, maire de Saint-Barnabé;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé nomme monsieur Paul Carbonneau, préfet au sein du comité directeur de l'entente sectorielle de développement en environnement et développement durable 2023-2026.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

RESSOURCES HUMAINES

Objet : Appel de candidatures au poste de secrétaire-réceptionniste de soutien aux services

N/D : 402.03

CONSIDÉRANT QUE madame Lynda Gélinas quittera ses fonctions à titre de secrétaire-réceptionniste de soutien aux services pour un départ à la retraite en juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer le bon fonctionnement de la réception des bureaux de la MRC de Maskinongé et d'un soutien aux services;

POUR CES MOTIFS :

103/04/2024 Proposition de Dominic Germain, représentant d'Yamachiche, appuyée par Roger Michaud, maire de Maskinongé;

QUE le Conseil de la MRC autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à un appel de candidatures et à sa publication pour l'embauche d'un.e secrétaire-réceptionniste de soutien aux services, poste permanent, temps plein 35 h/semaine, aux conditions de la convention collective en vigueur des employés de la MRC de Maskinongé.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

Aménagiste chargé.e de projets

Objet : Appel de candidatures

N/D : 402.03

CONSIDÉRANT QUE monsieur Yanick Boucher quittera ses fonctions à titre d'aménagiste chargé de projets du Service d'aménagement et de développement du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à un appel de candidatures pour ledit poste;

POUR CES MOTIFS :

102/04/2024 Proposition de Roger Michaud, maire de Maskinongé, appuyée par Guillaume Laverdière, maire de Saint-Barnabé;

QUE le Conseil de la MRC autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à un appel de candidatures et à sa publication pour l'embauche d'un.e aménagiste chargé.e de projets au Service d'aménagement et de développement du territoire de la MRC, poste permanent, temps plein 35 h/semaine, aux conditions de la convention collective en vigueur des employés de la MRC de Maskinongé.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

Étudiant.e en technique de l'informatique – saison estivale

Objet : Appel de candidatures

N/D : 402.03

CONSIDÉRANT les besoins du technicien en informatique de la MRC pour la saison estivale d'un.e étudiant.e en technique de l'informatique;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à un appel de candidatures pour combler cette demande ;

POUR CES MOTIFS :

105/04/2024 Proposition de Nancy Mignault, mairesse de Saint-Étienne-des-Grès, appuyée par Claude Frappier, maire de Saint-Paulin;

QUE le Conseil de la MRC autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à un appel de candidatures et à sa publication pour l'embauche d'un.e étudiant.e en technique de l'informatique pour la saison estivale, poste salarié étudiant à durée déterminée, temps plein aux conditions de la convention collective en vigueur des employés de la MRC de Maskinongé.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

SÉCURITÉ INCENDIE

École nationale des pompiers du Québec

Objet : Renouvellement de l'entente de gestionnaire de formation

N/D : 210.05 et 306.01

CONSIDÉRANT l'entente de gestionnaire de formation, datée du 29 mars 2018, entre l'École nationale des pompiers du Québec et la Municipalité régionale de comté de Maskinongé;

CONSIDÉRANT l'alinéa 7.1 de l'article 7 de ladite entente stipulant sa reconduction pour une durée d'un an, à moins d'avis contraire de la part de de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé souhaite renouveler l'entente;

POUR CES MOTIFS :

106/04/2024 Proposition de Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule, appuyée par Claude Frappier, maire de Saint-Paulin;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé autorise le renouvellement de l'entente de gestionnaire de formation de l'École nationale des pompiers du Québec, pour une période d'un an, soit du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025;

QUE le Conseil autorise le paiement de la cotisation annuelle, comme prévu à l'article 6 de l'entente;

QUE le gestionnaire en sécurité incendie soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC de Maskinongé, le renouvellement de cette entente de gestionnaire de formation.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

Ministère de la Sécurité publique

Objet : Schéma de couverture de risques – démarche régulière de révision

N/D : 803.01

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé informait le ministère de la Sécurité publique (MSP), par sa résolution portant le numéro 88/04/2023 datée du 12 avril 2023, qu'elle entamait le processus de révision anticipée de son schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT les dernières modifications apportées à la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT QUE les changements à cette loi permettent maintenant d'effectuer une démarche de révision régulière du schéma sur une période de 24 mois au lieu de 12, comme auparavant;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé bénéficie donc d'une année supplémentaire pour la révision de son schéma et que celle-ci prendra fin le 9 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le projet de révision du schéma doit être soumis au MSP au moins 120 jours avant cette date du 9 septembre 2025, c'est-à-dire au plus tard le 12 mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE pour maintenir en vigueur l'exonération de responsabilités, prévue à l'article 47 de la *Loi sur la sécurité incendie*, cet échéancier du 12 mai 2025 devra être respecté pour le dépôt du projet de révision du schéma de couverture de risques au MSP;

POUR CES MOTIFS :

107/04/2024 Proposition de Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule, appuyée par Johanne Champagne, mairesse de Saint-Édouard-de-Maskinongé;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé informe le ministère de la Sécurité publique que la MRC entreprend la révision régulière de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

RAPPORT DES COMITÉS

Énercycle

Monsieur Claude Boulanger fait l'annonce qu'Éco Entreprise Québec, sera l'organisme désigné pour gérer la collecte sélective sur l'ensemble du territoire québécois à partir de 2025. Cependant, des discussions sont en cours avec Énercycle afin de connaître les impacts économiques pour la Régie et les municipalités.

Aussitôt que monsieur Boulanger aura plus de renseignements, il en fera part à l'ensemble des élus.es.

Sécurité incendie

Monsieur Réjean Carle avise le Conseil que la résolution d'entente pour les pinces de désincarcération a été envoyée aux municipalités.

Sécurité publique

Monsieur Michel Bourassa fait un rappel pour la rencontre du comité de sécurité publique qui aura lieu jeudi 11 avril 2024.

Comités Développement social et Entente sectorielle en économie sociale

Monsieur Guillaume Laverdière fait un résumé des différents comités pour lesquels, il a été élu en novembre et qui lui permet de constater tout le travail accompli par des acteurs économiques, sociaux et communautaires dévoués à notre région et son développement.

Il débute avec un compte rendu du comité de Développement social en soulignant que la nouvelle directrice générale, Madame Lucie Carignan fait un bon travail depuis son entrée en fonction, comme de bien définir la différence entre la Corporation de développement communautaire de la MRC de Maskinongé (CDC) et le Comité local de développement social (CLDS). Ce dernier migrera vers le Regroupement des Partenaires en développement social (RPDS). Davantage de détails à venir. Les membres seront convoqués à des assemblées qui détermineront les contours de cette nouvelle structure.

Monsieur Laverdière enchaîne ensuite avec le comité d'Entente sectorielle en Économie sociale en mentionnant qu'il est toujours possible pour les entreprises de ce secteur, telles que les OSBL et Coopératives, présents sur le territoire de la MRC de Maskinongé et il nomme comme exemple : la Radio 103.1 FM, La petite Place des Arts à Saint-Mathieu-du-Parc et Appartenance Maurice, de déposer des projets afin d'obtenir le financement nécessaire pour les mener à terme.

DÉPÔT DE RAPPORTS ET/OU COMPTES RENDUS

Objets : Cour municipale régionale : rapport des statistiques pour le mois de mars 2024;
Comité de sécurité incendie : compte rendu de la rencontre tenue le 5 mars 2024;
Service d'évaluation : rapport des activités pour le mois de mars 2024;
Services administratifs : rapport de la directrice générale pour le mois de mars 2024.

108/04/2024 Proposition de Christian Girouard, maire de Saint-Justin, appuyée par Pierre Desaulniers, maire de Saint-Boniface;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé accepte le dépôt :

- du rapport des statistiques de la Cour municipale régionale de Maskinongé, daté du 8 avril 2024, tel que déposé par la technicienne juridique;
- du compte rendu de la rencontre du 5 mars 2024 du comité de sécurité incendie;
- du rapport des activités du Service d'évaluation, pour le mois de mars, tel que déposé par la préposée au service d'évaluation;
- du rapport de la directrice générale pour le mois de mars 2024;

chacun des membres du conseil ayant reçu une copie des documents ci-dessus mentionnés.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

DEMANDES D'APPUIS**MRC du Haut-Saint-François****Objet : Impact des changements climatiques sur la voirie locale****N/D : 710.0304**

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC du Haut-Saint-François, par sa résolution portant le numéro 2024-03-587, relative aux impacts des changements climatiques sur la voirie locale, et qui se lit comme suit :

[**CONSIDÉRANT** les changements climatiques qui se traduisent par des températures extrêmement variables et progressivement plus chaudes ainsi que des précipitations plus abondantes et brusques;

CONSIDÉRANT les impacts sur le réseau routier local tel que les nids de poule, les fissures, les dommages aux ponceaux et les surfaces de roulement impraticables, notamment les chemins de gravier;

CONSIDÉRANT que ces phénomènes imposent des périodes et de l'intensité d'entretien accrues ainsi que des mises à niveau plus fréquentes et plus coûteuses;

CONSIDÉRANT que les règles concernant les limites de poids pour le transport routier ne sont plus du tout adaptées à cette situation, notamment au niveau de la saisonnalité;

CONSIDÉRANT l'ampleur du réseau routier local supporté par des petites municipalités peu peuplées ayant une richesse foncière limitée;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de André Perron, **IL EST RÉSOLU**

QUE la MRC du Haut-Saint-François demande au ministère des Transports et de la mobilité durable du Québec (MTMD) :

- De revoir en profondeur le Règlement sur les normes de charges et de dimensions applicables aux véhicules routiers et aux ensembles de véhicules routiers concernant les périodes de dégel;
- D'augmenter et d'assouplir le financement accordé aux municipalités pour l'entretien et la réfection du réseau routier local.

QUE la présente résolution soit acheminée au ministre du MTMD avec copie au député de Mégantic et à la Fédération québécoise des municipalités du Québec;

QUE la présente résolution soit acheminée aux autres MRC du Québec pour appui].

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé est en accord avec les énoncés de la résolution numéro 2024-03-587 de la MRC du Haut-Saint-François;

POUR CES MOTIFS;

109/04/2024 Proposition d'Yvon Deshaies, maire de Louiseville, appuyée par Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé appuie la MRC du Haut-Saint-François dans sa démarche auprès du MTMD relative aux impacts des changements climatiques sur la voirie locale;

QUE copie de cette résolution soit transmise à monsieur Simon Allaire, député de Maskinongé.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

BON COUP ET FÉLICITATIONS

Bon coup du mois de mars 2024

Objet : Quillorama de Grand Pré à Louiseville

N/D : 705.02

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Quillorama de Grand Pré a été fondée en 1992 et que l'établissement situé à Louiseville a évolué d'un simple salon de quilles à un véritable complexe commercial;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rénovation majeurs ont été réalisés sur le bâtiment principal au cours des derniers mois;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mario Caron, propriétaire, a investi près de 1 M\$ afin de moderniser l'extérieur du bâtiment, créer de nouveaux espaces locatifs, rénover le bar et procéder à l'installation de trois simulateurs de golf à la fine pointe de la technologie;

CONSIDÉRANT QUE d'autres investissements sont prévus dans l'expansion du complexe commercial dans le but d'accueillir de nouveaux locataires;

POUR CES MOTIFS :

110/04/2024 IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé remette le Bon Coup du mois de mars à l'entreprise *Quillorama de Grand Pré* à Louiseville pour les travaux de rénovation majeurs réalisés au cours des derniers mois.

FÉLICITATIONS

Culture Maurice

Objet : Lauréates des 25^e Prix Arts Excellence 2024

N/D 710.01

CONSIDÉRANT QUE Culture Mauricie et ses partenaires ont tenu les 25^e PRIX ARTS EXCELLENCE 2024, le 27 mars dernier, un événement qui met en lumière et honore annuellement les réalisations des artistes et des intervenants culturels de la Mauricie et les honneurs ont été attribués entre autres à deux (2) récipiendaires de la MRC de Maskinongé;

- **Prix Création en littérature** : Anne-Marie Duquette de la municipalité de Charette pour le roman Les Fleurs sauvages n'ont de sauvage que le nom ;

- **Prix Création en arts médiatique** : Claudie Simard de la municipalité de Saint-Boniface pour le documentaire Sages et rebelles.

POUR CES MOTIFS :

111/04/2024 IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé félicite les deux (2) lauréates pour leurs prix reçus lors des 25^e PRIX ARTS EXCELLENCE et reconnaît l'apport et la contribution exceptionnelle dans le développement et le rayonnement de la MRC de Maskinongé.

Chambre de commerce et industrie de la MRC de Maskinongé

Objet : Lauréats de la Soirée des Sommets 2024

N/D : 710.01

CONSIDÉRANT QUE la 36^e Soirée des Sommets Desjardins présentée par la Chambre de commerce et industrie de la MRC de Maskinongé a eu lieu le 23 mars 2024 et les honneurs ont été attribués aux récipiendaires suivants :

- **Investissement** : Novago Coopérative, Louiseville;
- **Agroalimentaire** : La Chope à Miel inc. , Saint-Boniface;
- **Commerce de détail** : Le 1871, Saint-Alexis-des-Monts;
- **Jeune relève agricole** : La Ferme Bouchard SENC, Saint-Étienne-des-Grès;
- **Entreprise touristique** : L'Auberge Saint-Mathieu, Saint-Mathieu-du-Parc;
- **Entreprise industrielle** : Rien ne perd, tout se crée, Saint-Sévère;
- **Microentreprise / travailleur autonome** : Barbe Rousse Barbier, Louiseville;
- **Innovation** : Cognitif, Louiseville
- **Entreprise de service** : Pépinière du Parc, Saint-Mathieu-du-Parc;
- **Entreprise d'économie sociale ou organisme** : Carrefour Jeunesse-emploi MRC de Maskinongé, Louiseville;
- **Agrotouristique** : Cabane à sucre St-Mathieu-du-Parc, Saint-Mathieu-du-Parc;
- **Entreprise agricole spécialisée** : Saint-Poulet, Saint-Paulin;
- **Développement durable** : Camping du Parc, Saint-Mathieu-du-Parc;
- **Ferme familiale** : Ferme E. Kelhetter, Yamachiche;
- **Pérennité / relève** : Location C.D.A., Louiseville;
- **Bon coup de l'année** : Passion Lavande, Saint-Sévère;
- **Nouvelle entreprise** : Auberge Mandala, Saint-Mathieu-du-Parc;
- **Meilleures pratiques RH** : Les Produits Bellerive, Saint-Barnabé-Nord;
- **Personnalité féminine** : Bianka Pagé, Érablière Pagé-Savard et filles, Saint-Alexis-des-Monts;
- **Personnalité masculine** : Martin Auger, Les Élevages Auger, Yamachiche;
- **Entreprise de l'année** : Camping du Parc, Saint-Mathieu-du-Parc.

POUR CES MOTIFS :

112/04/2024 IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé félicite tous les lauréats lors de la Soirée des Sommets Desjardins 2024 présentée par la Chambre de commerce et industrie de la MRC de Maskinongé et reconnaît l'apport et la contribution exceptionnelle dans le développement et le rayonnement de la MRC de Maskinongé.

Jeux du Québec

Objet : Félicitations aux participants de la 58^e édition
N/D : 710.01

CONSIDÉRANT QU'avait lieu du 1^{er} au 9 mars, la 58^e édition des Jeux du Québec tenue à Sherbrooke où des compétitions de haut niveau entre de jeunes athlètes les plus prometteurs du Québec se sont déroulées;

CONSIDÉRANT QUE parmi ces jeunes espoirs, une cohorte de onze (11) athlètes provenant du territoire de la MRC étaient présents à ces Jeux;

CONSIDÉRANT QUE de ce groupe, Alexi et Justin Miron de Saint-Étienne-des-Grès ont remporté une médaille de bronze chacun en judo;

POUR CES MOTIFS :

113/04/2024 IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé félicite les onze (11) athlètes ainsi que les 2 médaillés de bronze représentant le territoire de la MRC en participant à la 58^e édition des Jeux du Québec, tenue à Sherbrooke, et reconnaît l'apport et la contribution exceptionnelle dans le développement et le rayonnement de la MRC de Maskinongé.

Gala Femmes d'influence – 2024

Objet : Félicitations à Patricia Landry finaliste de la 19^e édition du Gala Femmes d'influence 2024
N/D : 710.01

CONSIDÉRANT QUE la 19^e édition du *Gala Femmes d'influence 2024* est l'occasion unique d'honorer et de reconnaître la contribution incroyable de femmes d'exception ainsi que celle des organisations sportives québécoises qui développent de bonnes pratiques pour soutenir et promouvoir la participation et le leadership féminin dans leur milieu;

CONSIDÉRANT QUE madame Patricia Landry – Baseball Mauricie, une stéphanoise, compte parmi les finalistes de cette 19^e édition dans la catégorie *National-International*;

CONSIDÉRANT QU'elle est responsable de la coordination à l'Académie de Baseball du Canada, son influence en 2023 a été notable à travers la création et la gestion de la ligue ABC 16U et son rôle est essentiel dans le lancement de la Ligue Canada-Est/Baseball;

CONSIDÉRANT QU'elle occupe également le poste d'assistante coach auprès de l'équipe nationale et agit aussi comme préparatrice mentale pour de nombreuses joueuses;

CONSIDÉRANT QUE madame Landry se démarque comme une ambassadrice influente du baseball au pays et, au-delà, comme une visionnaire dans le domaine sportif en prônant et en incarnant une philosophie qui privilégie le développement complet et le bien-être des athlètes;

POUR CES MOTIFS :

114/04/2024 IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé félicite madame Patricia Landry finaliste à la 19^e édition du Gala Femmes d'influence 2024.

REMERCIEMENTS

Objet : Départ à la retraite – Madame Louise Corriveau

N/D : 710.01

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de madame Louise Corriveau qui occupait les fonctions de directrice générale du Comité ZIP du lac Saint-Pierre, de coordonnatrice de la Table de conservation régionale du lac Saint-Pierre et de coordonnatrice de la Réserve mondiale de la Biosphère du lac Saint-Pierre, et ce, depuis 25 ans;

POUR CE MOTIF :

115/04/2024 IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé tient à souhaiter une bonne retraite à madame Corriveau et la remercie pour son implication durant ces 25 années de service.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est apporté à cette rubrique.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est émise

LEVÉE DE LA SÉANCE

116/04/2024 Proposition de Michel Pelletier, maire de Sainte-Angèle-de-Prémont, appuyée par Guillaume Laverdière, maire de Saint-Barnabé;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé lève la séance à 7 h 45, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été discutés.

Proposition adoptée à l'unanimité.

RÉDIGÉ PAR :

Carole Robert,
Secrétaire au greffe

PAUL CARBONNEAU
PRÉFET

PASCALE PLANTE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

« Je, Paul Carbonneau, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

CORRESPONDANCE

10 avril 2024

01. LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES

- 1.1. Lettre d'information – ajustement apporté au Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 3 – Projets « Signature innovation »;
- 1.2. Lettre d'information – ajustement apporté au Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 4 – « Entente de vitalisation »

02. FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

- La MRC de Maskinongé fait partie des trois finalistes pour l'obtention du prix Ulrick-Chérubin pour le volet municipal

03. MRC/MUNICIPALITÉS**3.1. MRC DE MASKINONGÉ**

- MRC en bref édition mars 2024

3.2. MRC DE MATAWINIE

- Adoption du règlement numéro 235-2023 ayant pour objet de modifier le SADR de la MRC de Matawinie (école)

3.3. MRC DE NICOLET-YAMASKA

- Adoption du règlement numéro 2024-02 visant à modifier le règlement numéro 2010-07 concernant le SADR afin d'intégrer un nouveau cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain dans les dépôts meubles (ZPEGTDM) (22^e modification)

3.4. MRC VAUDREUIL-SOULANGES

- Demande au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) qu'il s'assure que Éco Entreprise Québec revoit la fréquence de la collecte des bacs roulants en fonction, des besoins exprimés par les élus de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour qu'elle soit hebdomadaire : autorisation

3.5. VILLE DE TROIS-RIVIÈRES

- Projet de règlement numéro 28/2024 modifiant le règlement sur le SADR (2016, chapitre 170) afin d'autoriser les unités d'habitation accessoires en dehors des périmètres d'urbanisation

04. AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES MAURICIENNES « AMFM »

- Procès-verbal du Conseil d'administration en date du 11 décembre 2023

